



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

SNCF

Question écrite n° 82111

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur le coût évalué de la grève de la SNCF qui est intervenu en France, durant le mois avril 2010. En effet, cette grève provoquée par la CGT et Sud-rail, ne semblerait pas avoir de justification bien réelle, si ce n'est celle d'une démonstration de force et de mobilisation, liée au climat syndical à la veille du débat sur les retraites. Cette grève de démonstration n'a pas été bien ressentie par nos compatriotes, d'autant plus qu'elle intervenait au même moment de la fermeture des aéroports suite à l'éruption volcanique en Islande. Cette grève de trop ne peut donc passer par « pertes et profits » et mériterait d'être mieux cernée par nos compatriotes, notamment quant à l'évaluation de son coût pour la communauté nationale. Il lui demande donc de lui indiquer quelle est l'évaluation de cette grève, effectuée par ses services et de lui en communiquer le montant.

Texte de la réponse

Le conflit national survenu au mois d'avril 2010 à la SNCF portait essentiellement sur les revendications suivantes : l'emploi, les salaires, la réorganisation et les conditions de travail, l'activité fret et l'ouverture du rail à la concurrence. Plusieurs préavis nationaux et locaux avaient été déposés alors qu'un accord sur ces questions avait été validé par d'autres syndicats (CFDT et UNSA) après de longues négociations. La SNCF a clairement signifié aux syndicats grévistes qu'ils n'obtiendraient rien de plus par la grève mais ceci n'a pu empêcher le conflit de durer deux semaines, étant suivi par environ un tiers des conducteurs et des contrôleurs de la SNCF. Des rencontres bilatérales ont débuté le 21 avril entre les quatre syndicats représentatifs et la direction de l'entreprise pour fixer les conditions d'application au niveau local de l'accord national. Ces rencontres ont aussi permis d'aborder de nouveaux sujets pour l'avenir de la SNCF et ont permis de mettre fin au conflit. Le coût de cette grève s'est élevé à 106 MEUR au total pour la SNCF, mais elle a montré que le dialogue devait primer sur les conflits et ceci est important pour l'avenir de l'entreprise.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82111

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 2010, page 6884

Réponse publiée le : 17 août 2010, page 9184